

Les habitudes déplacement ont bien évolué ces dernières décennies et l'on constate que l'on parcourt des distances de plus en plus grandes entre les lieux de vie que nous fréquentons, que ce soit pour faire ses courses, s'instruire, travailler ou encore se soigner. Dès lors, le recours à la voiture individuelle est devenu la règle. Au même moment, on a pu voir les réseaux de transport public diminuer progressivement leur offre, qu'elle soit ferroviaire ou de transport routier collectif, singulièrement au détriment des zones rurales ou semi-rurales telles que notre territoire.

Il en résulte un impact environnemental plutôt négatif sur notre cadre de vie avec une augmentation de la saturation des centres-villes aux heures de pointe, une augmentation de la concentration de pollution au sein de ces mêmes zones plus urbaines ou encore des risques pour la sécurité des usagers du réseau routier. Il ne faut pas oublier que ce phénomène comporte également des impacts sociaux négatifs puisqu'il se fonde sur les moyens individuels au détriment de l'investissement collectif.

Il est donc nécessaire de penser la mobilité autrement. A ce titre, si la commune n'est pas un acteur capable de révolutionner seul le modèle, elle n'en a pas moins un rôle à jouer, un rôle que la Ville de Thuin entend assumer pleinement.

Nous avons donc choisi d'agir selon trois principes fondateurs : informer correctement – sensibiliser les acteurs supra locaux et les entreprises publiques de transport – réaliser des investissements permettant d'offrir, à tous et pour tous, des incitant au changement des habitudes de déplacement.

OBJECTIF 3 : ORGANISER UNE MOBILITÉ RÉFLÉCHIE, RESPECTUEUSE DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET DE NOTRE CADRE DE VIE

ÉTAPE 1 : BIEN INFORMER POUR AMENER AU CHANGEMENT DES HABITUDES

S'informer quant aux possibilités de déplacement en bus, en train, à vélo, à pied, ou de manière combinée et en toute sécurité s'apparente souvent à des heures de recherches sur internet et peut décourager les moins convaincus d'entre-nous. La ville de Thuin a donc l'ambition de travailler sur l'information quant à l'offre existante mais également en faisant la promotion de mode de déplacement partagés.

On retrouve donc les actions suivantes :

- Améliorer la diffusion de l'information quant à l'offre de transports en commun de notre entité à destination du grand public et en étroite liaison avec le schéma communal de mobilité ;
- Réunir les parents des écoles secondaires de l'entité en début d'année pour inciter au covoiturage ;
- Participer à la semaine de la Mobilité en sensibilisant le personnel communal aux modes de déplacement doux pour se rendre au travail

ÉTAPE 2 : JOUER UN RÔLE AUPRES DES ACTEURS SUPRA LOCAUX ET DES OPÉRATEURS DE TRANSPORT EN COMMUN

Au-delà de l'information quant à l'offre existante, il y a une nécessité criante de retravailler sur la qualité de l'offre et sur son adéquation avec les besoins de notre population. Nous n'avons malheureusement pas les leviers pour agir directement mais nous pouvons relayer les attentes des habitants de notre entité et plaider auprès des acteurs concernés (SNCB, INFRABEL, TEC...) pour qu'elles soient entendues. La constitution récente d'un comité de ligne afin de dynamiser et assurer la pérennité de la ligne 130A en est le meilleur exemple.

Au cours des cinq prochaines années, nous veillerons donc à :

- Participer au maintien de la ligne 130A, en prenant part aux travaux du comité de ligne et en tenant compte de ses conclusions, lorsque le champ d'intervention relève de notre compétence ;
- Sensibiliser la SNCB et les TEC à l'offre de service rendue sur le territoire et singulièrement les liaisons inter-villages ;
- Participer à la réflexion relative au City Pass de Charleroi Métropole afin de garantir une mobilité accessible au plus grand nombre.

ÉTAPE 3 : INCITER A MODIFIER LES HABITUDES DE DÉPLACEMENT

A l'instar de la réduction des déchets, le changement des habitudes de déplacement a souvent besoin d'un « coup de pouce » et d'une infrastructure lui permettant de s'inscrire dans le temps.

Nous mettrons en place des incitants financiers comme :

- Poursuivre la politique d'indemnisation kilométrique pour les déplacements à vélo (maison-travail) pour le personnel communal ;
- Offrir une prime aux particuliers pour l'achat de vélos électriques pour un budget total de 5000€ par an ;
- Améliorer la sensibilisation au phénomène des voitures ventouses notamment en revoyant les objectifs des agents constateurs pour plus de sanctions.

Au-delà des incitants financiers, nous investirons en faveur d'une mobilité plus harmonieuse, notamment en termes de cohabitation entre l'ensemble des usagers. On citera les actions suivantes :

- Investiguer la possibilité de mettre en place un système de vélo partagé sur le territoire ;
- Etudier la possibilité de mise à disposition de vélos électriques pour les agents communaux ;
- Installer de parkings vélo dans le parc de l'HDV ;
- Créer une passerelle piétonne au-dessus de la Sambre à Thuin pour faire la liaison gare-centre-ville ;
- Réaménager la Grand'Rue en zone partagée ;
- Créer une passerelle piétonne le long du Rempart Nord ;
- Créer un dépose minute afin de désengorger le centre ancien de Thuin ville ;
- Créer un parking paysager à l'Abbaye d'Aulne avec 24 places vélos, 9 places camping-cars, 3 places cars, 172 places voitures et 22 places motos ;
- Organiser un brevet vélo dans les écoles primaires "Mobilité et sécurité douce", en partenariat avec la zone de police Germinalt.

ÉTAPE 4 : PÉRÉNISER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE PERMETTANT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

Enfin, apporter des réponses à des problèmes spécifiques est partie de notre responsabilité, il en est une autre tout aussi importante qui consiste à développer une vision à long terme et à anticiper les besoins de nos citoyens. C'est pour cette raison que nous serons particulièrement attentifs à intégrer des mesures règlementaires dans nos actions comme :

- Réfléchir à une interdiction de chargement déchargement des fournisseurs aux heures de pointe le matin et le soir sur les axes problématiques ;
- Réactualiser le plan communal de mobilité ;
- Introduire une dimension multimodale dans chaque nouveau marché public de voiries communales ;
- Envisager, au travers du Plan communal de développement de la Nature, des partenariats avec les associations de marcheurs pour entretenir des sentiers communaux.